

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 27 juin 2012

# L'ouverture à la concurrence des services ferroviaires régionaux de voyageurs

## Déclaration du groupe des entreprises

Le « paquet ferroviaire » élaboré par la Commission européenne devrait imposer, au plus tard en 2019, l'ouverture à la concurrence des services ferroviaires régionaux de voyageurs. Celle-ci impacte un pan essentiel de notre économie, de l'aménagement du territoire, de la sûreté et de la sécurité nationales de nos transports ferroviaires.

Il est essentiel de s'y préparer, le plus largement possible, afin que cette ouverture soit une opportunité de développement de qualité des services rendus aux usagers et non une contrainte se traduisant par un repli de notre champion national.

Nous saluons la qualité de l'avis qui permet une bonne connaissance de ce dossier complexe en traçant les voies du possible.

La mise en œuvre de recommandations énoncées permettrait d'éviter les écueils rencontrés lors de l'ouverture à la concurrence du fret ferroviaire.

Cependant, notre groupe tient à exprimer son désaccord sur le préalable exprimé à travers une recommandation de négociation d'un « paquet global comprenant social, gouvernance et dette, érigée comme condition d'acceptation de la réforme par la direction de l'entreprise et par les syndicats ».

Nous pensons qu'une expérimentation anticipée, préparée en concertation avec toutes les parties prenantes, pourrait aider la SNCF à conforter son rôle de *leader* national et à viser le *leadership* européen. Le respect du service public, le développement du transport ferroviaire (y compris dans des territoires peu desservis) et de la filière industrielle ferroviaire française, seraient ainsi confortés.

Dans un esprit de convergence et d'ouverture, le groupe des entreprises, prenant le pari de l'avenir, a voté favorablement l'avis, mais a demandé expressément que soient entendues les réserves émises.